

## NÉGOCIATION SALARIALE

## UN ACCORD ACCEPTABLE

Le 12 février, lors de l'ultime réunion, en revenant dans la négociation, nous savions que notre marge de manœuvre était limitée. **Nous avons cependant fait des propositions.** Ces dernières visaient à obtenir, dans un contexte globalement défavorable, des **enveloppes d'augmentations de 1% pour l'ensemble des catégories professionnelles.**

Nous souhaitons également maintenir une enveloppe **d'Augmentation Générale (AG) pour les Agents de Maîtrise (AM).**

→ Voici donc les dernières propositions de la direction :

Catégories professionnelles	Enveloppes	Répartition des augmentations	
		Générales	Individuelles
Ouvriers, Employés	1%	0,42% <sup>(1)</sup>	0,30% (minimum de 20€)
Agents de Maîtrise	1%	0,30% <sup>(1)</sup>	0,46% (minimum de 0,46%)
Cadres	1%		1% (minimum de 1%)

<sup>(1)</sup> L'effet sur la prime d'ancienneté se cumule avec les Augmentations Générales (AG) : +0,28% pour les ouvriers/employés et +0,24% pour la maîtrise ce qui fait l'enveloppe globale : AG + Ancienneté + AI = 1%.

→ La CFDT souhaitait aussi que la part de ces AG dans l'enveloppe globale soit supérieure à celle des augmentations individuelles (AI) dont nous connaissons tous le caractère aléatoire.



### SUR CES BASES, LA CFDT EST SIGNATAIRE !

Des avancées ont été obtenues : des niveaux d'enveloppes globales acceptables malgré une inflation quasi nulle (0,03%). La CFDT n'est pas totalement satisfaite de l'aboutissement de ces négociations salariales, mais avons nous le droit de rejeter ces ultimes propositions ?

Au vu des nouvelles avancées obtenues lors de la dernière réunion, la CFDT prend ses responsabilités en se déclarant signataire de cet accord. Aucune catégorie n'est oubliée : AG pour les Ouvriers, Employés et Agents de Maîtrise, ainsi qu'un plancher minima pour les AI des O/E, AM et Cadres.

Faute d'accord, l'entreprise versera des AG de 0.20% <sup>(2)</sup> et de 0.35% <sup>(2)</sup> pour les O/E et uniquement une AI sans plancher pour les AM 0.46% <sup>(2)</sup> et les Cadres 0.70%.

Merci à tous celles et ceux qui nous ont communiqué leur avis sur le sujet.

<sup>(2)</sup> effet sur la prime d'ancienneté non inclus +0,28% O/E et +0,24% AM.